

**de délégation de fonctions et de signature  
à Madame Bernadette COSTASECA-VIDALOU, 2<sup>ème</sup> Adjointe**

Chargée du Commerce et dynamisme local

de la Solidarité et du Social, des Affaires Scolaires, du domaine public et de la Catalanité

Le Maire de la Ville de CERET,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

VU la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints,

VU le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,

CONSIDERANT que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Madame Bernadette COTASECA-VIDALOU, 2<sup>ème</sup> Adjointe,

CONSIDERANT qu'une délégation de fonction s'assimile juridiquement à une délégation de signature,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Madame Bernadette COTASECA-VIDALOU, 2<sup>ème</sup> Adjointe est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :

- ✓ Commerce et dynamisme local
- ✓ Affaires Scolaires
- ✓ Solidarité et Social
- ✓ Catalanité
- ✓ Domaine public

Elle exercera les fonctions suivantes, il est précisé que ces délégations entraînent une délégation de signature des documents :

✓ **Commerce et dynamisme local :**

- Convocation de la Commission
- Comptes rendus et rapports
- Courriers de réponse aux commerçants à soumettre au Cabinet du Maire
- Autorisations d'occupation du domaine public par les commerces (terrasses commerciales, chevalets)
- Mise en place, Étude et suivi des projets

✓ **Affaires Scolaires :**

- Convocation de la Commission
- Comptes rendus et rapports
- Courriers de réponse à soumettre au Cabinet du Maire
- Dossiers d'inscription scolaire
- Instruction dans la famille,
- Dérogations scolaires
- Inscriptions cantine scolaire

✓ **Social**

- Convocation de la Commission
- Comptes rendus et rapports
- Courriers de réponse à soumettre au Cabinet du Maire
- Direction et mise en place du groupe de travail d'attribution des logements HLM
- Courriers de réponse aux administrés après aval du Cabinet du Maire
- Mise en place, Etude et suivi des projets

✓ **Catalanité**

- Convocation de la Commission
- Comptes rendus et rapports
- Courriers de réponse à soumettre au Cabinet du Maire
- Mise en place, Étude et suivi des projets

✓ **Domaine public**

- Comptes rendus et rapports
- Courriers aux administrés (après aval Cabinet du Maire)
- Autorisations d'occupation du domaine public par les commerces (terrasses commerciales, chevalets)

**ARTICLE 2** : La signature par Madame Bernadette COTASECA-VIDALOU, 2<sup>ème</sup> Adjointe des pièces et actes ci-dessus mentionnés devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

**ARTICLE 3** – La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes décisions prises et actes signés à ce titre.

La signature de Madame Bernadette COTASECA-VIDALOU, 2<sup>ème</sup> Adjointe, sur les actes dont elle a compétence, devra être précédée de la mention :

« pour le Maire et par délégation, »  
Bernadette COTASECA-VIDALOU  
2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 5** – Monsieur le Maire de la Ville de CERET est chargé de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet et Monsieur le Receveur Municipal de CERET.

Fait à CERET, le 09 avril 2026

Le Maire,  
Michel COSTE

Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Notifié le : le 13/04/2026  
Signature de l'Elu,

